

# Ordonnance souveraine n° 10.382 du 27 novembre 1991 rendant exécutoire la Convention sur la délivrance des brevets européens

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	27 novembre 1991
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 29 novembre 1991</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématiques	Europe ; Propriété intellectuelle ; Marques et brevets

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1991/11-27-10.382@1991.11.30>

## Notes

[1]

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 novembre 1991 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Nos instruments de ratification de la Convention sur la délivrance des Brevets Européens faite à Munich le 5 octobre 1973 ayant été déposés le 27 septembre 1991 auprès du Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, ladite Convention recevra pleine et entière exécution à dater du 1er décembre 1991.

## Notes

### Notes de la source

1. <sup>[p.1]</sup> La Convention peut être consultée à la Direction des Relations Extérieures.

### Liens

1. Journal de Monaco du 29 novembre 1991  
<sup>[p.1]</sup> <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1991/Journal-7001>